

ESAÏE

CHAPITRE 43

Le chapitre 43 continue les thèmes abordés particulièrement depuis le chapitre 40, avec Dieu qui s'adresse directement à Israël pour montrer pourquoi il doit punir leur péché, mais aussi pourquoi et comment il mettra une limite à cette punition. En même temps, ces propos de Dieu peuvent être appliqués à nous également.

v.1 :

Le début de ce chapitre fait l'écho de l'ouverture du chapitre 40 (Esa. 40 : 1 & 2). Suite à l'annonce de l'exil (Esa. 42 : 21 – 25), Dieu annonce son intervention en faveur. Il souligne sa relation avec Israël à plusieurs niveaux : il est leur Créateur mais aussi leur Rédempteur. Il avait déjà racheté Israël lors de l'exode (Ex. 6 : 6), mais promet de maintenir son rôle du Rédempteur d'Israël au moment de l'exil. Le terme hébreu employé fait référence au proche-parent qui avait le droit de rachat, illustré particulièrement dans le livre de Ruth (Ruth 2 : 19 & 20 ; 4 : 1 – 6). En plus, Dieu rappelle l'intimité de sa relation avec Israël et que le peuple d'Israël lui appartient (Ex. 19 : 5 & 6). En conséquence de cette relation, Dieu affirme qu'Israël n'a rien à craindre, mais peut lui faire confiance.

D'autres textes bibliques révèlent les promesses de Dieu de respecter ses engagements vis-à-vis d'Israël dans l'avenir, jusqu'à la fin du monde (par ex. Jér. 31). Mais ces promesses peuvent également être approprié par l'église, car la Bible applique les mêmes bases du salut (Eph. 1 : 7 ; Tite 2 : 14 ; Apoc. 5 : 9).

v.2 :

Esa. 42 : 25 parle de la feu de la colère de Dieu et de l'exil qui en sera la conséquence. Mais tout de suite, Dieu rassure le peuple que ce jugement ne sera pas définitif, car même là il l'accompagnera et le gardera pour que l'épreuve ne le détruise pas totalement (cf. 1 Cor. 10 : 13 ; 1 : 8 & 9 ; 1 Pi. 1 : 3 – 8).

v.3 :

Dieu garantit lui-même ses promesses à son peuple (cf. Hébr. 6 : 13 – 20). Il ancre ses promesses dans sa personne et dans sa relation avec son peuple. Après avoir souligné dans v.1 qu'Israël est son peuple, Dieu leur rappelle qu'il est leur Dieu (cf. Lévit. 26 : 12).

vv.3 & 4 :

Dieu rassure son peuple de leur valeur à ses yeux et de leur statut de peuple appartenant particulièrement à Dieu. L'Égypte avait déjà subi les conséquences de ce statut lors de l'exode (Nomb. 3 : 11 – 13), et Dieu annonce que ce sera le cas d'autres peuples (v.14). Il développe le principe d'un autre qui souffre à la place du peuple de Dieu afin que ce dernier soit libéré (Gen. 22 : 13). Jésus est l'exemple ultime de ce principe (Matt. 20 : 28 ; 1 Tim. 2 : 5 & 6).

vv.5 & 6 :

Grâce à cette relation particulière avec Dieu, Israël n'a donc rien à craindre. Même l'exil ne sera pas permanent et Dieu annonce un retour à Jérusalem. Néanmoins, il semblerait que Dieu révèle à Esaïe un retour d'exil plus important (et donc plus distant) que le retour des Juifs de Babylone.

v.7 :

Ce passage termine avec un rappel du v.1. Et encore une fois, nous voyons des éléments qui se retrouvent dans la nouvelle alliance et donc qui s'appliquent également à nous (Rom. 10 : 13 ; Eph. 1 : 5 & 6, 11 & 12).

vv.8 & 9 :

Esaïe présente ce passage sous l'image d'un tribunal, d'un procès entre Dieu et les faux dieux à nouveau (Esa. 41 : 21 – 29). Des témoins sont appelés pour les deux camps ; le peuple juif du côté de l'Éternel et les autres peuples pour les faux dieux. Néanmoins, Dieu déclare tout de suite que ses témoins sont aveugles et sourds (cf. Esa. 42 : 18 – 20).

v.9 :

Encore une fois, Dieu base la singularité de sa nature sur sa capacité de prédire l'avenir et puis de réaliser ce qu'il a dit, en contraste avec l'incapacité des faux dieux (Esa. 41 : 22 & 23 ; 42 : 9 ; 41 : 4).

v.10 :

Il n'existe aucune preuve de la divinité des faux dieux, mais l'Éternel peut faire appel au témoignage du peuple d'Israël pour témoigner en sa faveur. Dieu l'a choisi (ainsi que son Messie) pour être des témoins dans le monde du fait qu'il est le seul vrai Dieu (Ezék. 36 :23).

vv.10 & 11 :

Esaïe insiste à nouveau sur la nature unique de Dieu (cf. Deut. 6 : 4 ; Esa. 45 : 5, 18, 22 ; 46 : 9 ; 1 Cor. 8 : 4). Compte tenu du contexte des promesses de salut (vv.1-3), Dieu souligne également son rôle de Sauveur. Dans le Nouveau Testament, les apôtres appliquent ces titres à Jésus (Ac. 10 : 36 ; Phil. 2 : 11 ; 2 Pi. 3 : 18 ; Ac. 4 : 10 – 12).

vv.12 & 13 :

Dieu, en contraste avec les faux dieux, est capable d'annoncer à l'avance les choses à venir et puis de les réaliser. Ainsi, il annonce le salut de son peuple et puis il sauve son peuple. Esaïe souligne à nouveau la stupidité d'adopter d'autres dieux, lorsque l'Éternel est le seul à les avoir sauvés, et qu'il est le seul Souverain, capable de faire ce qu'il décide (cf. Rom. 8 : 31).

vv.14 & 15 :

Dieu parle à son peuple après avoir établi son droit de faire des déclarations concernant leur avenir (cf. vv.1, 3, 11 – 13). Il leur rappelle à nouveau son caractère et leur relation avec lui comme base de sa déclaration. « Le Saint d'Israël » est un des titres préférés d'Esaïe pour parler de Dieu (utilisé 25 fois), qui souligne à la fois la nature de Dieu mais aussi les conséquences pour son peuple de vivre en relation avec lui. Dans Esa. 39 : 6, le prophète annonce l'exil à venir à Babylone mais maintenant il applique vv.3 & 4 à Babylone pour révéler comment il va faire pour libérer son peuple : Dieu (qu'Esaïe a déjà démontré est souverain sur toutes les nations de la terre) interviendra pour que Babylone à son tour soit vaincu et exilé. « Les Chaldéens » était un peuple de la région de Babylone et avaient fondé l'empire babylonien ; ils deviennent donc un symbole pour parler de cet empire.

vv.16 & 17 :

Au cas où cela semblerait inimaginable, Esaïe rappelle que le Dieu qui l'annonce est le même Dieu qui est intervenu contre les Egyptiens au moment de l'exode (cf. Ex. 14 : 21 – 31).

vv.18 & 19 :

Mais l'objectif d'Esaië n'est pas d'enfermer Dieu dans le passé mais d'encourager de la foi pour le présent et l'avenir (1 Cor. 10 :11 ; Rom. 15 : 4). Puisque « l'Éternel » est « Je suis » (Jn 8 : 58), leur relation avec Dieu est sensée être actuelle plutôt que basée uniquement sur le passé (Jér. 16 : 14 & 15 ; cf. Job 42 : 5).

vv.19 & 20 :

Dieu préparera un moyen pour son peuple de retourner à Sion et pourvoira à tous leurs besoins. Même si cela s'est réalisé à un niveau avec le retour des exilés après la conquête de Babylone par Cyrus (Esd. 1 : 1 – 5 ; Psa. 126 : 1 – 4), le langage semble suggérer une intervention divine encore plus grandiose qui n'a pas encore eu lieu (Esa. 11 : 6 – 10 ; 35 : 4 – 10 ; Rom. 8 : 19 – 23).

v.21 :

L'objectif de Dieu est d'être glorifié par son peuple pour son salut (Eph. 1 : 4 – 12).

vv.22 – 24 :

Mais jusqu'à présent, Israël n'a pas été à la hauteur de son appel. Ce n'est pas que le culte n'a pas existé, mais il n'a pas atteint son objectif de rapprocher le peuple à Dieu (cf. Hébr. 10 : 4 – 7). Le seul moyen d'être sauvé a toujours été de dépendre de la grâce de Dieu (cf. Rom. 10 : 13). Même l'ancienne alliance dépendait de la grâce de Dieu : Dieu avait choisi le peuple d'Israël et l'avait fait sortir d'Égypte. En réponse, Israël devait vivre selon la loi en tant que peuple de Dieu. Dieu savait que sa loi était au-delà des capacités d'Israël à cause du péché et donc les sacrifices devaient couvrir leur péché en attendant le sacrifice ultime : Jésus (Hébr. 9 : 11 – 14).

Mais les Israélites avaient préférés mettre leur confiance dans leur religion et leurs rites plutôt que dans le Dieu qui donnait un sens à leur foi (Am. 4 : 4 – 6 ; Esa. 30 : 9 – 11). Donc Dieu leur fait le reproche de pratiquer leur religion pour eux-mêmes plutôt que pour lui (Esa. 1 : 10 – 15 ; Am. 5 : 21 – 24 ; Mich. 6 : 6 – 8). Les versets 23 et 24 sont écrits selon le même modèle mais avec une différence importante pour bien souligner le péché d'Israël. Dieu dit qu'il n'a pas traité Israël comme ses esclaves, mais ce peuple l'a bien traité lui comme leur esclave en voulant qu'il se mette à leur service malgré leurs péchés.

v.25 :

Esaië souligne l'aspect triste de leur situation : s'ils avaient invoqué l'Éternel, ils auraient découvert que Dieu préfère pardonner le pécheur qui vient à lui, plutôt que d'exiger une lourde pratique religieuse (Mich. 7 : 18 & 19 ; Esa. 55 : 6 & 7 ; Ezék. 18 : 20 – 23). Dieu ne pardonne pas parce qu'on mérite son pardon, mais pour sa propre gloire. Encore une fois, le Nouveau Testament applique le même enseignement à nous (Hébr. 10 : 10 – 18).

v.26 :

Dieu rappelle que sa grâce est le seul espoir du salut, car s'il se rappelle de nos actes, il verra notre culpabilité (Psa. 130 : 3). Ainsi, le seul espoir du peuple de Dieu est qu'il choisit de ne plus s'en souvenir.

vv.27 & 28 :

Israël a toujours été dépendant de la grâce de Dieu depuis Abraham, mais à maintes reprises a rebellé contre Dieu. Du coup, au lieu de considérer Israël comme une nation sainte, sous sa protection, Dieu lui montre comment il traite le pécheur.